

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 13 Novembre 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX (Pouvoir de madame
MARTELLI) – HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Mesdames BONNOT – HAMADOU – MOSSON – MARTELLI – TONOT
Monsieur TALMET

N° 2025-092

Objet : Attribution d'une subvention à Dijon Métropole pour le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes 2024

Monsieur RETY, Vice-Président, explique que depuis le 1er juin 2020, Dijon Métropole assure pleinement le financement et le suivi du Fonds d'Aide aux Jeunes. Il s'agit d'aides financières accordées à des jeunes de 18 à 25 ans, destinées à soutenir leur insertion sociale ou professionnelle ainsi qu'à faire face à des besoins urgents.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à Dijon Métropole pour
contribuer au financement du FAJ, pour l'année 2025.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,
Jean-Marc RETY



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20251113-2025-092-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025